
PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 23 mai 2016**

Sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, Président du S.I.V.U.

**Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 -
membres titulaires présents : 9 membres titulaires absents : 0
membres suppléants présents : 1 - membres suppléants absents : 5**

Etaient présents :

SIMON Jean-Luc	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BIEBER Murielle	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Bernard	Délégué titulaire de HAEGEN
SUSS Rémi	Délégué titulaire de HAEGEN
KILHOFFER Sabine	Déléguée titulaire de HAEGEN
LOTZ Sylvie	Déléguée suppléante de HAEGEN
DISTEL Jean-Claude	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
LEHMANN Rémy	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
WEISS Aline	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés:**Etaient absents:**

SCHERTZ Valérie	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
JUNGLING Georges	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE
OBERLE Jérôme	Délégué suppléant de HAEGEN
LAQUIT Nathalie	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
FISCHER Franceline	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 10 mai 2016 avec comme ordre du jour :

- 2016-16. Approbation du Procès-verbal du 15 mars 2016
- 2016-17. Organisation des NAP à la rentrée 2016
- 2016-18. Remplacement d'un délégué titulaire de Thal-Marmoutier
- 2016-19. Attribution de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)
- 2016-20. Ecole intercommunale : agents d'entretien
- 2016-21. Adhésion au groupement de commandes pour le diagnostic des risques psychosociaux
- 2016-22. Nouveaux horaires des cars de ramassage
- 2016-23. Projet de Construction de l'école intercommunale
- 2016-24. Rentrée 2016-2017

DIVERS

2016-16. Procès-verbal du 15 mars 2016 - Approbation

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2016 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), APPROUVE ledit Procès-verbal.

2016-17. Organisation des NAP à la rentrée 2016

Les membres du comité de pilotage NAP, ainsi que la directrice de l'école et la responsable de l'accueil périscolaire, ont été conviés à assister et participer à ce point de l'ordre du jour.

Les différentes activités proposées dans le cadre des NAP ont accueilli une cinquantaine d'enfants par trimestre durant l'année scolaire 2015-2016. Les activités les plus appréciées sont l'aïkido, l'escrime, les arts du cirque, l'informatique et les créations de Diane.

A la rentrée 2016-2017, tous les intervenants souhaitent renouveler leur engagement. Trois nouvelles activités viendront étoffer le panel déjà proposé : un atelier pâtisserie, de l'initiation à l'alsacien et de l'initiation à l'anglais. Chaque activité nécessite l'inscription de 8 enfants minimum afin que celle-ci fonctionne.

La participation financière s'élève actuellement à 10€ par trimestre par enfant. Après en avoir délibéré, **le Comité directeur** décide d'augmenter la participation financière à 12€ par trimestre et par enfant.

Le planning prévisionnel des activités ainsi que la fiche d'inscription aux NAP seront distribués aux enfants du RPI début juin. Les inscriptions reçues permettront d'établir le planning définitif et confirmer aux intervenants si leur atelier fonctionnera ou non (en fonction du nombre d'enfants inscrits).

2016-18. Remplacement d'un délégué titulaire de Thal-Marmoutier

Le Comité directeur prend acte de la nomination de M. Jean-Claude DISTEL en tant que délégué titulaire de la Commune de Thal-Marmoutier en remplacement de M. Olivier SCHNEIDER.

2016-19. Attribution de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

M. le Président rappelle la délibération n° 2016-15 prise en date du 15 mars 2016 et portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif le classe ayant en charge le secrétariat du syndicat. Il propose que ce poste ouvre droit à l'attribution de la NBI de 15 points conformément au décret n°91-711 du 24 juillet 1991.

Le comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la NBI (nouvelle bonification indiciaire) de 15 points à l'agent désigné à ce poste.

2016-20. Ecole intercommunale : agents d'entretien

Le Comité directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que les agents d'entretien des écoles des communes de Gottenhouse et Haegen soient prioritaires lors de l'embauche d'un agent d'entretien pour la future école intercommunale.

2016-21. Adhésion au groupement de commandes pour le diagnostic des risques psychosociaux

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition du Président en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

2016-22. Nouveaux horaires des cars de ramassage

M. Rémy LEHMANN nous informe des horaires des cars de ramassage à la rentrée prochaine. En effet, du fait de la fermeture de l'école de Gottenhouse, les horaires de début et de fin de parcours connaissent quelques modifications. Les horaires de classe ne changeront pas. **Le comité directeur** prend acte des nouveaux horaires des cars de ramassage.

2016-23. Projet de construction de l'école intercommunale
--

Une réflexion est en cours autour de la construction d'une école intercommunale. Un bureau d'études sera contacté afin de réaliser une étude de faisabilité avec différentes options.

2016-24. Rentrée 2016-2017

A ce jour, les inscriptions n'ont pas connu d'évolution sensible.

DIVERS

M. SIMON nous fait part de la présence des enfants de la classe de CE2/CM1 le dimanche 8 mai au « Troc Plantes » se déroulant à Gottenhouse. Les enfants y ont présenté leurs travaux réalisés autour du Mosselbach.

Le présent rapport, comportant les points 2016-16 à 2016-24 est signé par tous les Membres titulaires présents :			
---	--	--	--

SIMON Jean-Luc	BICH Bernard	LEHMANN Rémy	SUSS Rémi
KILHOFFER Sabine	BRETON Muriel	DISTEL Jean-Claude	WEISS Aline
BIEBER Murielle			

Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture : le 26 mai 2016
--